



DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
COMMUNE DE LA BAUSSAINE

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre du mois d'avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de La Baussaine s'est réuni en session ordinaire après convocation légale le vingt du mois d'avril deux mille vingt-trois, sous la présidence de Monsieur Jérémy LOISEL, Maire.

Etaient présents : Jérémy LOISEL, Jean-Charles MONTEBRUN, Alain GRIFFE, Hervé COLLET, Daniel CHOTARD, Joseph QUENOUILLE, Diane NAUT, France LEMAITRE, Aline BOUVIER.

Absents excusés : Gaëlle COÏC (Pouvoir à Jérémy LOISEL), Aurélie JOSSELIN (pouvoir à France LEMAITRE), Jérôme RIAND (pouvoir à Hervé COLLET)

Absente non excusée : Catherine PIEL.

Secrétaire de séance : Joseph QUENOUILLE.

Nombre de conseillers municipaux					
En exercice :	13	Présents :	09	Votants :	12

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil municipal.

Monsieur Joseph QUENOUILLE a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

24.04.2023 – 01

**CIMETIÈRE : CRÉATION D'UN COLUMBARIUM
ET DE NOUVEAUX EMPLACEMENTS POUR LES CAVURNES**

Monsieur le Maire informe que les cavurnes sont actuellement toutes occupées et qu'en raison des demandes croissantes de dépôts d'urnes cinéraires, il convient de prévoir la création :

- **D'un columbarium de 8 cases**
- **De nouveaux emplacements pour des cavurnes**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la création d'un columbarium et de nouveaux emplacements pour les cavurnes.

Monsieur le Maire rappelle que les travaux de restauration des charpentes et des couvertures de l'église font l'objet d'un marché public.

L'architecte Elodie BAIZEAU a procédé à l'analyse des offres qui a été présentée aux membres du Conseil municipal le 17 avril 2023.

De ce rapport (en annexe), en a été établi le bilan suivant :

LOTS	ENTREPRISES	TOTAL H.T.	ESTIMATION HT	ECART / ESTIMATION	
LOT 1	MACONNERIE/ PIERRE DE TAILLE	GREVET	305 824.45 €	236 608,40 €	+ 16.01 %
LOT 2	CHARPENTE	CRUARD	198 745.87 €	191 938,00 €	+ 3.55 %
LOT 3	COUVERTURE	HERIAU	245 749.07 €	238 833,17 €	+ 2.90 %
LOT 4	PEINTURE	L'ACANTHE PATRIMOINE	41 868.32 €	35 349,80 €	+ 18.44 %
TOTAL GENERAL H.T. =		792 187.71 €	729 729.00 €	+ 8.56 %	
TVA 20 % =		161 609.19 €	145 945.80 €		
TOTAL T.T.C. =		969 655.15 €	875 674.80 €		

À l'appui de ce bilan, la maîtrise d'œuvre propose donc suite aux analyses technique et financière, de retenir pour les différents lots :

Lot 1	MAÇONNERIE / PIERRE DE TAILLE	Entreprise GREVET	305 824,45 € H.T
Lot 2	CHARPENTE	Entreprise CRUARD	198 745,87 € H.T
Lot 3	COUVERTURE	Entreprise HÉRIAU	245 749,07 € H.T
Lot 4	PEINTURE	Entreprise L'ACANTHE PATRIMOINE	41 868,32 € H.T

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de retenir les propositions de la maîtrise d'œuvre ;
- **ATTRIBUE** le marché aux entreprises suivantes :

Lot 1	MAÇONNERIE / PIERRE DE TAILLE	Entreprise GREVET	305 824,45 € H.T
Lot 2	CHARPENTE	Entreprise CRUARD	198 745,87 € H.T
Lot 3	COUVERTURE	Entreprise HÉRIAU	245 749,07 € H.T
Lot 4	PEINTURE	Entreprise L'ACANTHE PATRIMOINE	41 868,32 € H.T
Montant total H.T			792 187,71 €
TVA 20 %			161 609,19 €
Montant TTC			969 655,15 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché et tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

24.04.2023 – 03

**RESTAURATION DES CHARPENTES ET DES COUVERTURES
DE L'ÉGLISE SAINT-LÉON : SOLLICITATION D'UNE SUBVENTION
AUPRÈS DE LA RÉGION**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la possibilité de solliciter une subvention auprès de la Région dans le cadre des travaux de restauration des charpentes et couvertures de l'Église.

L'aide qui peut être apportée par la Région « vise à favoriser les projets patrimoniaux qui valorisent les territoires, à l'échelle d'un pays, d'une intercommunalité ou d'une commune.

Les travaux de restauration seront soutenus sous réserve d'une démarche de mise en valeur et d'ouverture au public et dans le respect de la législation relative à la protection du patrimoine »

Le montant de l'opération s'élève désormais à 969.655,15 € T.T.C d'après le rapport d'analyse des offres présenté par l'architecte, le 17 avril 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les travaux ;
- **SOLLICITE** le concours de la Région ;
- **S'ENGAGE** à mettre en place des actions de valorisation.

24.04.2023 – 04

**MISE À DISPOSITION D'UN AGENT TECHNIQUE :
RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION**

Monsieur le Maire rappelle le principe de mise à disposition d'un agent technique communal de la commune au profit du Lycée Abbé Pierre de Tinténiac.

Celle-ci fait l'objet d'une convention renouvelable chaque année, à compter du 1^{er} mars.

Il propose de renouveler la convention selon les mêmes conditions que l'année écoulée, à raison d'un nombre d'heures variable selon les missions demandées.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à établir la convention avec effet rétroactif au 1^{er} mars 2023 ;
- Lui **DONNE POUVOIR** pour signer la convention et tous les documents y afférents.

La séance est levée à 19 heures.